



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29<sup>ème</sup> édition du Parlement des enfants

## PROPOSITION DE LOI

**visant à protéger les mineurs contre les dangers des réseaux sociaux**

présentée par

la classe de CM2 de l'école Lislet Geoffroy

Adresse de l'établissement : 58 rue François de Mahy  
97410 Saint- Pierre

Académie : La Réunion

Circonscription : Saint-Pierre 2

Députée : Mme Emeline K/Bidi

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, de plus en plus d'enfants et d'adolescents utilisent les réseaux sociaux. Même si ces plateformes permettent de communiquer, de partager des idées et de se divertir, elles peuvent aussi présenter certains dangers pour les jeunes utilisateurs.

En effet, les mineurs peuvent être confrontés à des problèmes comme le cyberharcèlement, la diffusion de photos ou de vidéos inappropriées, ou encore le contact avec des personnes malveillantes sur internet.

Il est donc important de mieux protéger les enfants et les adolescents lorsqu'ils utilisent les réseaux sociaux. Cette proposition de loi a pour objectif d'améliorer leur sécurité en ligne et d'encourager un usage plus responsable et plus encadré de ces plateformes.

\*

\*

\*

### **Article 1<sup>er</sup>**

Les plateformes de réseaux sociaux doivent vérifier l'âge des utilisateurs afin d'empêcher les enfants de moins de 13 ans de créer un compte sans l'autorisation de leurs parents.

### **Article 2**

**Les** réseaux sociaux doivent mettre en place des outils de protection pour les mineurs, comme des comptes privés par défaut et des systèmes simples pour signaler les messages méchants ou dangereux.

### **Article 3**

Dans les écoles, une éducation à l'utilisation responsable d'internet et des réseaux sociaux est organisée afin d'apprendre aux élèves à reconnaître les dangers en ligne et à protéger leurs informations personnelles.

### **Article 4**

Les plateformes de réseaux sociaux doivent retirer rapidement les contenus de harcèlement ou de menace visant des mineurs et coopérer avec les autorités pour protéger les enfants.